



Comment faire valider le divorce en france d'une personne décédé.

Par **Sara13**, le 12/10/2011 à 16:22

Mon père est décédé le 19/08/2010. je n'ai pu effectué aucune démarche pour les droits de succession, il était marié au Comores et divorcé par caduc depuis le 2/03/97, je suis en possession des documents (en français et en comorien). mais sur son extrait d'acte de naissance il est toujours marié. le divorce a été ordonné au pays mais pas en France (préfecture de Nantes). je ne connais pas cet épouse (qui est de la même famille), et la famille de mon père de ne donnerons aucune information sur cet femme. comment puis faire valider le divorce? Cet femme aura refait sa vie et vivrai sur paris (info de obtenu de mes parents avant le décès de mon père). Mes parents vivaient ensemble depuis plus de 30 ans.